

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mars 2024

Vote(s) pour : 42  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du Lundi 18 mars 2024,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-03-18-BD-41 :

**Subventions pour des travaux sur la copropriété "Christiane" située 2-24 Rue du Béarn à Metz-Borny, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD).**

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
 VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé » et n° 14 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées »,  
 VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2023,  
 VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2024,  
 VU le montant des travaux subventionnables qui s'élève à 29 400 €,  
 VU la participation de l'Anah qui s'élève à 5 733 €,

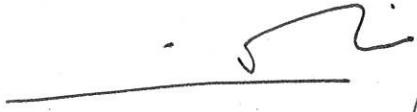
DECIDE de participer financièrement aux travaux de la copropriété "Christiane", en accordant le montant de subvention ci-dessous :

Adresse immeuble	Type de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention Anah	Subvention Eurométropole de Metz
2-24 Rue du Béarn	Remplacement réseau Eau Chaude Sanitaire	29 400 €	5 733 €	4 410 €

DECIDE d'affecter 4 410 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 12 900 000 € consacrée au logement social avec étalement des crédits de paiement pour financer les travaux précités.

Metz, le 19 mars 2024

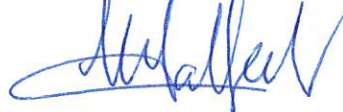
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240318-2024-03-DB41-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-03-DB41

**Date de décision :** lundi 18 mars 2024

**Nature de l'acte :** DE

**Objet :** Subventions pour des travaux sur la copropriété "Christiane" située 2-24 Rue du Béarn à Metz-Borny, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD)

**Classification :** 7.5 - Subventions

**Rédacteur :** Catherine DELLES

**AR reçu le :** 20/03/2024

**Numéro AR :** 057-200039865-20240318-2024-03-DB41-DE

**Document principal :** 99\_DE-41.pdf

#### Historique :

20/03/24 14:00	En cours de création	
20/03/24 14:01	En préparation	Catherine DELLES
20/03/24 14:13	Reçu	Catherine DELLES
20/03/24 14:14	En cours de transmission	
20/03/24 14:15	Transmis en Préfecture	
20/03/24 14:26	Accusé de réception reçu	